

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du
JOURNAL,
Rue Perez Castellano, 162.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX
de
L'ABONNEMENT
11 patacon par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

Almanach Français.

Vendredi 28 (1813). — Combat près de Pirna, par le général Vandamme, contre les Austro-Prussiens.

MONTEVIDEO.

27 août 1846.

Lettre officielle d'Urquiza à Mancilla quant au traité entre l'Entrerios et Corrientes.

Alcaraz, 3 août 1846.

A M. le general D. Lucio Mancilla.

Mon estimable ami,

Aujourd'hui a eu lieu mon entrevue avec S. E. M. le gouverneur de la Province de Corrientes, general D. Joaquin Madariaga : la question de Corrientes est entièrement applanie, et cette province reste plus que jamais unie d'une manière solide et durable à la Confederation Argentine.

M. le gouverneur Madariaga a donné dans cet acte solennel une preuve de son patriotisme dévoué et de son enthousiasme pour tout ce qui touche à la dignité de la Confederation Argentine et de l'Amérique. Son secrétaire general, D. Gregorio Valdez, aussitôt que les négociations ont été entamées entre les deux gouvernements, a fait les plus nobles efforts afin d'obtenir un terme honorable à la position désastreuse dont nous sortons à peine, et dans les dernières conférences auxquelles ce secrétaire fut appelé à assister, il a fait preuve de talent, d'honneur et de patriotisme.

M. le general D. Juan Madariaga a travaillé aussi avec ardeur et en patriote afin de lever les obstacles qui s'opposaient à la paix, et on doit en grande partie à tant de zèle l'événement important qui vient d'avoir lieu.

Je recommande spécialement à votre considération ces trois Argentins distingués, puisqu'ils se sont montrés aujourd'hui vraiment dignes du titre de Fédéraux.

Je vous félicite avec une embrassade fédérale d'un incident aussi heureux, etc.

Justo J. de Urquiza.

Nous avons cru devoir reproduire aussi textuellement que possible la lettre qui précède et qui serait d'une importance majeure si sa véracité était prouvée; les feuilles du pays la mettent en doute au moins quant à ce qui est relatif aux frères Madariaga. Fidèles à notre système constant de ne jamais nous mêler aux agitations des familles politiques,

nous repetons cette lettre sans commentaire aucun, en faisant observer toutefois que les dernières feuilles rosistes n'en font point mention. Le doute est donc permis, recommande même quant à un traité qui, à ce qu'on assure, consacre la proscription et qui de la part d'un des contractans ne serait aux yeux de ses compatriotes qu'un acte de perfide trahison.

Voici la dernière liste des personnes que Rosas a privées arbitrairement, emprisonnant les unes, faisant égorger les autres et réduisant à la misère une foule de veuves et d'orphelins. Le nombre des victimes est effrayant on l'avouera, et le chiffre des intérêts aussi inhumainement arrachés par le dictateur n'indique qu'une faible partie de ses déprédations.

Ceci est déplorable sans doute; nous devons toutefois nous limiter comme étrangers à quelques observations quant au mal causé à nos compatriotes. On verra remarque dans ces listes immenses le nom de beaucoup d'entr'eux qui ont perdu la vie ou ont été entièrement dépouillés.

A ces noms il faut ajouter ceux des réclamans de 1840 à qui justice a été refusée ou qui ne l'ont obtenue qu'à demi. N'oublions point que ceux mêmes dont les créances ont été reconnues et acquittées à cette époque par le cercle rosiste, ont été postérieurement abreuvés d'outrages, dans toutes les langues, dans la "Gaceta" officielle de Rosas; le déni de justice pouvait être attribué à la faiblesse de la commission mixte qui examina alors, avec une légèreté blâmable, les titres qui lui étaient présentés; mais a-t-on dû permettre que Rosas, au mépris de stipulations discutées et arrêtées et de toutes les conventions internationales, revint sur le passé avec autant d'audace et d'insolence que celle qu'on a châtié dans l'Algérie; car tous nos Agens et M. de Mackau lui-même devenaient ainsi le blanc de la réprobation la plus injurieuse bien qu'elle ne fut que méprisable?

Aux noms déjà indiqués de nos nationaux lésés on doit joindre aussi ceux d'un assez grand nombre qui, postérieurement à 1840, ont éprouvé à Buenos Ayres et dans les provinces sous la domination de Rosas de graves préjudices. Leurs plaintes ont été formulées de la manière requise, et malgré les efforts de ceux de nos agens qui ont successivement occupé le poste de Buenos Ayres, aucun d'eux n'a pu être justement indemnisé. Leurs titres sont

ils douteux? sont-ils moins fondés, moins positifs que ceux des réclamans qui les ont précédés? Non, Messieurs, à cet égard écoutons la parole grave de M. Thiérs à la tribune, et restons convaincus que les mêmes droits leurs sont acquis : mais ils auront probablement à supporter plus tard les insultes prodigieuses même après satisfaction et après paiement aux réclamans de 1840.

Poursuivons; au milieu de l'alarme jetée dans la population par la venue de M. Hood, les ayant droit ont craint un instant pour leurs intérêts: qu'ils se tranquillisent: l'expérience de plusieurs années ne sera point perdue; ou se plaît même à espérer que les sacrifices énormes imposés avec tant de barbarie à l'émigration argentine, ne seront point oubliés; des hommes d'Etat probes et éclairés veillent sur nous, le découragement serait dès lors de l'injustice.

DEPARTEMENT DU NORD.

(Suite et fin de la liste des individus spoliés par Rosas.)

PROPRIETES DISTINCTES DES ESTANCIAS.

Inocent Ortiz et son frère Antoine.
Manuel Chaves et son frère Isidore Mendiburo.
Marie-Anne Blanco.
François Muxica.
Saturnin Lara.
Manuel Alsina.
Michel Milar, Saturnin Silva, prisonniers à Quebrachito ou San Cala, furent conduits à pied jusqu'à Buenos Ayres et fusillés à Santos Ligaros.
Manuel Rey.
François Castañera.
Cruz Desa.
Joseph Galan.
Joseph Castaño.
Bernabé Muxica.
Firmin Perez.

Partie de Quilme.

La ferme de M. Antoine Tollo, avec 5 à 6000 piastres de bois.
Jean Paul Chirif, sa ferme avec 600 piastres de bois, ses meubles.
Gabriel Pose, sa ferme.
Nicolas Jiraldés, espagnol, 4 fermes, 1 avec un trou, peu de mérinos.
Joseph Antoine Villa-Nueva, sa ferme avec tous ses meubles.
Romuald Caneba, 2 fermes et une maison de commerce
Mme Sinfrosa de Cabot, veuve 4 ou 5 ans avant les embargo.
Joseph Marie Dupuz, sa maison à Quilmes, il fut assassiné après qu'on eut pillé sa maison.
N. Otero, sa ferme, il fut mené en prison avec les fers aux pieds.
Ignace Correa, 2 fermes avec animaux et les meubles 1 dans la partie de la Ensenada.

Joseph Marie Gindas, sa ferme et une maison de commerce.
Joseph Echenagucia, sa ferme et ses meubles.
Joseph N. le Portugais, 2 maisons, 1 de commerce.
Lorenzo Valdez, sa ferme et ses meubles.
N. Baez, docteur, sa ferme.
N. Denis, docteur, sa ferme.
N. Frias, docteur, sa ferme.
N. Marmol, docteur, sa ferme.
Antoine Silva, portugais, sa ferme, et lui assassiné.
Cosme Maciel, sa maison de commerce.
N. Llana, sa maison pillée, lui assassiné et sa tête mise sur la pyramide de la place de la Victoria, l'ordre de l'assassiner fut donné par son compère Fabien Rosas.

San Nicolas de los Arroyos

J. de D. Carranza, propriété, et 2 magasins [arrêté]
Patricio Balsa, propriétés et magasins idem
Fernán Ocaña, propriété et 2 magasins idem
Paulino Salas, magasin idem
Zolito Escobar, propriété et magasin idem
Coyetano Acevedo, propriété idem
Carlos y Andres Bañiza, propriétés idem
Ciriaco Yacas, magasin idem
Juan José Masua, propriété idem
Juana A. de Segovia, [veuve], propriétés et meubles idem
Manuela Pombo, [veuve], propriétés idem
Teodora Venegas de Fernandez, [veuve], propriété idem
Eusebia B. de Fernandez [veuve], propriétés idem
Mercedes Pombo de la Sota, [veuve], propriétés idem
Agustin Riso, propriété et magasin idem
Tadeo Acevedo, propriété idem
Florentino José Carranza, propriété idem
Raimundo Arana, propriété idem
José María Cáceres, propriété idem
Crispulo Aguilar, propriété et moulin à vent idem
Juan Quiñones, propriétés idem
Angel Donado, propriétés idem

Ville de San Pedro

Pedro Celésino Casco, propriétés idem
Gavino Salas, propriété idem
Norberto Dávila, propriété idem
Manuela Tula, magasin idem
Manuel Molé, propriété et magasin idem
Lorenzo Molevo, propriété idem
José Nasario Carabajal, propriété idem
José María Camelino, propriété et magasin idem
Antonio Fernandez, propriété idem
Manuel Ruiz Moreno idem
Jacinto Moreno, propriété idem
Simona Guevara, [veuve], propriété idem
Baradero.
Juan Ignacio San Martín, propriété idem
Hermenegildo San Martín, propriété et moulin idem
José Alcaraz, idem idem
Vicente Sauri, propriété idem
José María Bonorino, 2 magasins idem
Matias Carreras, propriété idem

San Isidro San Fernando y Conchas

Alrjo Menchaca, 2 magasins
Saldarriaga idem
Felipe Lopez, tous ses biens
Bernabé Marquez idem
Silvestre Marquez idem
Miguel Rodriguez idem
Francisco Araos idem
Felipe Lima idem
Bartolo Martinez idem
Bonifacio Araos idem
José Lbei idem
Miguel Chaves idem
Bernardino Ropeti idem
Santiago Loiza ferme
Gregorio Coyazo idem
Luciano Ysarrriaga idem
José Rico idem
José Miguel de la Serna idem
Diego Martinez idem

Micaela Gomez, [veuve] idem
Nicolasa Saenz, [idem] idem
Demetrio Villarino idem
Rafael Baigorri propriété
San Antonio de Arcco.
Vicente Martinez propriété et magasins
Pedro José Martinez propriété
Norberto A. Martinez idem
Pedro A. Martinez propriétés
Eugenio Martinez magasin etc
Ramón Martinez propriété
Mateo J. Martinez magasin etc
Hermenegildo Riestra propriété et 2 magasins
Lanuz y Labat magasin
Joaquín Ugarte idem
Ignacio Arrandiaga idem
Patricio Arriaga propriété et magasin
Plácido Guerrero propriété
Manuel Vicentan propriété et magasin
Ramón Cané propriété
José Fernandez idem
Patricio Islas idem
Antonio Reyes idem
Francisco Estela magasin
Doña Damasia San Martín propriété

Guardia y Villa de Lujan.

Tadeo Vila propriété
Manuel Piran ferme
Miguel Mariñego 2 magasins etc
Pastor Frias ferme et magasin etc
Mateo Molina propriété
Fermín Migolla propriété et magasin
Salvador Escola magasin
Juan Sienra propriété et ferme
Juan Antonio Garcia magasin etc
N. Casal idem
Tiburcio Padella grains
Francisco Sallos ferme
Lino Lagos tous ses biens
Gregorio Villafañe idem
Venancio Vilafañe idem
Miguel Salvatierra idem
Toribio Mendoza idem
Juan Rivas idem
Benito Vila idem
Zacarias Vila idem
Miguel Yrigoyen idem
Pastor Leguisamon idem
Antonio Rojas idem
José Lopez idem
Felipe Videla idem [arrêté]
Felipe Yrazoca idem
Basilio Melo idem
Joaquín Abreu idem
Pastor Gorotiaga idem

(Comercio.)

AVIS OFFICIEL.

M. Jacques PLANE, ayant déposé au tribunal compétent la garantie exigée par la loi est autorisé dès ce moment par le gouvernement, à exercer les fonctions d'encanteur public.

Montevideo, le 14 août 1846.

AVIS DE LA POLICE.

Les preposes au bureau de Loterie ayant dénoncé des falsifications scandaleuses dans le recouvrement des billets vendus dans le dernier tirage, la police prévient le public qu'à compter du 8 septembre prochain, où le tirage sera de 8,000 patacons, le porteur de tous billets faux sera, conformément aux lois du pays, puni comme le falsificateur même.

Montevideo, 24 août 1846.

RODRIGUEZ,

et
MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES

Entrées du 25.

Rio Grande, trois mats américain, Whitmore, avec 3 passagers et 120 têtes bétail, à ordre
Gualeguay, quetche argentin, Anival, avec cuirs suif graisse et chandelles à M. Gonzalez
Rio Grande polacre sarde Nina avec 15 passagers à Gianello.

WILLIAM DAVIES, AMERICAN DANCING
MASTER.

Begs leave to inform his Friends and the Public at large, that has rented a Commodious House, situated in the calle de Buenos Ayres, n° 112. and he intends to commence in his profession tomorrow Sunday current, at 10 o'clock, in the forenoon and to continue until J. P. M. Persons wishing to enjoy a complete knowledge of that pleasant etc. polite branch of education will be attended to their perfect satisfaction, both in the French, English, and Spanish methods from 6 to o'clock every evening.

Terms will be made known by seeing the Master, at n° 112, calle Buenos Ayres.
Montevideo, 22 août 1846

Avis.

M. J. Raymond a l'honneur de prévenir toute personne qui aurait des réclamations à faire sur le restant d'une fondation qui a appartenu à M. Leon Augarde, de vouloir avoir la bonté d'adresser, dans le délai de trois jours, leurs réclamations à sa demeure, rue de los Andes n. 188.

Avis Divers.

A vendre.

Un café, connu sous le nom de CAFE LEON, rue 18 juillet, n° 169.

S'adresser au bureau du PATRIOTE FRANÇAIS, ou audit établissement.

On desire,

Un français de 30 à 40 ans, pour faire la cuisine et servir quatre personnes.

S'adresser rue des Missions 198.
Montevideo, 18 août 1846.

A LA VILLE DE NAPLES.

RESTAURANT

FRANÇAIS ET ITALIEN,

Tenu par les

Freres Bandinelli,

Rue du Cerrito n° 219.

MONTEVIDEO.

Le Propriétaire-Gérant Jh. REYNAUD

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS.